



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E86426

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2026

ÉDITÉ LE

04/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 250 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS

Siret : 512 586 678 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8011602

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020-140612

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-140612

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : DUMOULIN JEAN LUC

ALLEE EUGENE DUCRETET
26000 VALENCE

Téléphone : 04 75 44 06 27

Portable : 06 45 42 51 04

Fax :

Site Internet : <http://www.dumoulin-jean-luc.fr>

E-mail : contact@dumoulin-jean-luc.fr

Responsabilité légale :

DUMOULIN JEAN-LUC GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE / NETO
VERONIQUE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	05/12/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/12/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/12/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/12/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.